

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Active Asset Allocation



Active
Asset
Allocation

DIFFUSION RESTREINTE

Contexte

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

La société

ACTIVE ASSET ALLOCATION INTERNATIONAL CONSULTING, SAS au capital de 175 213,30€, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Nice sous le numéro 528 033 202 et dont le siège social est fixé au 2 Rue Guiglia, 06000 NICE, FRANCE.

Le code TVA est FR 87 528 033 202

Le code NAF est 7022Z (conseil pour les affaires et autres conseils de gestion)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Active Asset Allocation, représentée par Adina GRIGORIU (Président) en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elles sont destinées à la bonne exécution de nos services, à nous assurer de l'adéquation de vos besoins avec nos solutions et à vous contacter.

Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant contactweb3a@active-asset-allocation.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 13000765, (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>), au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse



courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrite auprès de : Liberty Specialty Markets Europe

Numéro de police : AAF92I-008

Pour les montants (CIF) de : 1 500 000 €

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Active Asset Allocation facture des honoraires, qui font l'objet d'une négociation et d'une discussion entre Active Asset Allocation et son client, après définition de ses besoins et objectifs.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Mode de communication

Le Client et le CIF communiqueront au choix :

- via échange de courriels ;
- via un service de vidéo-conférence (Teams, Zoom...) ;
- en présentiel.



Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalité de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Active Asset Allocation – Service réclamations, 2 Rue Guiglia, 06000 Nice – France

Par email : contactweb3a@active-asset-allocation.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI - 92, Rue d'Amsterdam, 75009, Paris – France

Date et signature

Le Client

Fait à _____,

le _____



Le Conseiller

Fait à _____,

le _____





Active Asset Allocation



contact@active-asset-allocation.com



<https://active-asset-allocation.com/>



Active Asset Allocation

© 2023, Active Asset Allocation. Tous droits réservés.

Active Asset Allocation est une société de conseil en ingénierie financière, inscrite à l'ORIAS sous le n°13000765 et membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°E008967.

